

Même malades, les migrants sont menacés de renvois

ASILE • Les autorités adoptent des pratiques de plus en plus restrictives contre les migrants malades ou à la santé précaire, dénoncent l'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers (ODAE) et le Groupe sida Genève.

C'est un constat alarmant qu'a-tiré l'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers (ODAE) et le Groupe sida Genève, concernant le durcissement des autorités vis-à-vis des migrants ou des requérants qui ont des problèmes de santé. Ceux-ci connaissent de plus en plus de difficultés pour obtenir un permis B humanitaire ou une admission provisoire. «De plus, on constate des dysfonctionnements récurrents et des procédures inéquitables des autorités dans l'examen des dossiers», souligne Mariana Duarte, coordinatrice de l'ODAE romand. «L'Office des migrations (ODM) justifie aussi ses décisions de renvoi par la possibilité que les migrants peuvent avoir un accès à des thérapies ou des soins dans leur pays d'origine. Ce constat se fait souvent sur la base de sources sommaires ou anciennes. Cet accès est aussi souvent une disponibilité plus théorique qu'effective», dénonce la coordinatrice. Il en va ainsi des thérapies contre le sida en Afrique, note Cornelia Tinguely, avocate au Groupe sida Genève. «L'ODM évoque la possibilité de soutien de la famille ou des proches pour

la malade, mais souvent ces derniers ne sont pas au courant de l'infection. De plus, si les soins peuvent être gratuits, ce n'est pas le cas des suivis, sans compter sur la faible densité de médecins en Afrique», explique l'avocate.

Le parcours du combattant d'une séropositive

D'origine ivoirienne, Eve, qui a enfin obtenu un permis d'établissement en Suisse, a ainsi vécu un véritable parcours du combattant pour obtenir une protection. Après avoir subi un viol collectif dans son pays durant la guerre civile, qui l'a plongée dans une profonde dépression, elle est arrivée en Suisse en 2006, sans papiers. Sans domicile fixe, travaillant occasionnellement au noir, à deux doigts de sombrer dans un réseau de prostitution, elle découvre qu'elle est séropositive à l'issue d'une consultation, ce qui la conduit à une dépression et un séjour de trois mois à Belle-Idée. Soutenue par le Groupe sida Genève, elle trouve un petit job chez Emmaüs, tout en commençant une thérapie lourde faite de cocktail de

dizaines de médicaments antirétroviraux. En 2008, elle fait une demande de permis B humanitaire. Il lui faudra pas moins de quatre rapports médicaux pour obtenir le sésame. Aujourd'hui, près de 50% des admissions provisoires font suite à un recours au Tribunal administratif fédéral (TAF). «Ceci doit être lu comme un sérieux désaveu des procédés et des méthodes de l'autorité fédérale», estime Mariana Duarte.

La coordinatrice pointe aussi la méfiance des autorités envers les médecins traitants et leurs diagnostics. «Il est pourtant aberrant que des autorités administratives posent des constats médicaux», dénonce-t-elle. Aujourd'hui, tout se passe pour que le fardeau de la preuve pour attester d'une maladie ou d'un état de santé précaire soit à l'entière charge du requérant.

Violée et traumatisée, elle est tout de même renvoyée

C'est l'amer diagnostic que tire aussi le docteur Laurent Subilia, médecin responsable du Centre de consultation pour victimes de la guerre et de la tor-

ture aux Hôpitaux universitaires de Genève. «Il y a une nette régression de la capacité de prise en charge de ces requérants, ce qui a, bien entendu, des répercussions pour ces personnes fragiles», souligne le médecin. «Les rapports médicaux sont lus en diagonale à l'ODM. Les aspects humanitaires ne sont plus pris en compte», pointe Laurent Subilia. «La gestion des migrants ne se fait plus sur la base de cas individuels, mais en termes globaux de population comme on le voit actuellement avec la décision de rendre des décisions en 48 heures pour les migrants originaires des Balkans», souligne encore le médecin. Et de citer le cas d'une femme violée en Italie par des passeurs, traumatisée, mais renvoyée par les autorités dans la péninsule. «Dans de nombreux cas que nous suivons, on constate une mauvaise foi des autorités», explique encore François Miéville, juriste au secteur réfugiés du Centre social protestant (CSP). Et de citer le cas d'Halida, une Bosniaque, rescapée du massacre de Srebrenica, arrivée en 2000 en Suisse. Après le rejet de sa demande d'asile et malgré plusieurs

recours, elle sombre dans une dépression lourde. Bien que le médecin traitant considère que son renvoi constituerait un risque majeur du fait du manque de structures d'accueil et que l'intérêt du fils qu'elle a enfanté en Suisse est aussi prépondérant, l'ODM et le TAF persistent dans leur avis, considérant qu'Halida peut compter sur «l'appui moral» de ses frères et sœurs... sans emploi.

«Il faut dire stop quand les droits fondamentaux sont menacés»

Est-ce que les organisations d'entraide escomptent une modification des pratiques dans un contexte de durcissement continu de la Loi sur l'asile comme l'atteste le débat autour du fichage ADN des requérants? Membre du comité de l'ODAE, Inge Hoffmann observe ces restrictions croissantes pour les requérants en Suisse et en Europe, mais elle considère qu'il est important de «dire stop quand on commence à s'attaquer aux droits fondamentaux et les défendre».

JDR

Des proprios gentils avec leurs locataires, ça existe

LOGEMENT • L'association HabitatDurable défend la création de logements sains et écologiques pour tous et incite